

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature de la lettre de commande pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de 2 terrains de padel couverts

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2185-1 et 2 du code de la commande publique,

Considèrent la nécessité de signer une lettre de commande pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'oeuvre dans le cadre des travaux de réalisation de 2 terrains de padel couverts,

Considèrent la proposition financière établie par la Société A2C Sports (69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS) pour un montant global de 30 800 € HT, soit 36 960 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : la signature de la lettre de commande avec la Société A2C Sports (69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS) pour un montant global de 30 800 € HT, soit 36 960 € TTC, en vue de réaliser une mission de maîtrise d'oeuvre pour la création de 2 terrains de padel couverts.
- Article 2 : Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 14-12-2023,
Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En préfecture, le
Et de la publication, le 14-12-2023

